**COMMISSION TECHNIQUE 85**

Réunion du vendredi 9 septembre 2016

**Présents**: Nicolas GRELLIER (Président CTD85)(SCY) – Hugues BILLET (SCY) – Jean­ Michel MONCHATRE (ECP) – Jean YAZEFF (CAPS) – Philippe ALBERT ( Club de plongée Luçonnais) – Dominique COTTIER (PSV) - Brigitte LE MAREC ( PSV)( remplace A. GALLIOT) – Philippe GUINODEAU (PSV) – Philippe DAUVERT (SMC) ­ Benoit MARELLE ( SMC)(Remplace Vincent RATINEAU) - Franck GUIBERT (PSV) Remplace Serge FONTAN – Catherine THIBAUD (PSV)

**Absents excusés**: Benoit RONDEAU ( PAC) – Jean­Marie LEVASSEUR (SCY) – Gaëtanne

BONNAUDET ( SCY) – Vincent DELANNOY ( SUBEVASION) – Stéphanie DUTIN

(SUBEVASION) – Jean CHABOT (CAPS) – Lemel ARNO (SCY) ­ Hervé

LAROCHAS (SCY) ­ Cedric JEGU (SAC)- Didier BOISHARDY (SCY)

La réunion débute à 19h – Cette réunion consiste essentiellement à faire le point sur les formations à venir pour l'année 2016/2017 : inscriptions, organisation de ces formations (encadrants, lieux, planning...)

Les différentes formations:

* Initiateurs: 18 candidats

1 du SCY – 8 du CAPS – 6 PSV – 2 SMC – 1 de Rev de Kraken

* Handisub: 8 inscrits – 2 formateurs – 3 personnes en situation de handicap 1 ECP – 5 PSV – 2 CAPS ­ 1 extérieur

* N4 (GP): 10 à 12 candidats

6 du SCY – 1 CAPS – 2 ECP – 1 ou 2 PAC

* TSI : 1 du CAPS et 1 de Luçon

Des référents pour chaque formation vont être nommés: ils seront interfaces entre N. GRELLIER et les encadrants de chaque formation. Le planning et l'organisation seront validés par Nicolas puis mis en œuvre et dirigés par chaque référent.

Jean Yazeff demande à emprunter le vidéo projecteur du CODEP, il se met en lien avec le responsable de ce matériel indiqué sur dans le tableau des matériels CODEP disponible sur le site.

# FORMATION N4 GP

On prévoit la formation théorique en hiver et l'examen anticipé au printemps – Philippe ALBERT se propose de devenir le référent de la formation de la partie théorie.

Il va s'occuper de l'organisation du programme pour la théorie hivernale avec les encadrants : Hugues, Jean Michel, Jean Y., Jean Marie, Gaëtanne et Benoît R.

En ce qui concerne les cours théoriques, ils auront lieu le mercredi soir une ou deux fois par mois. Philippe A. propose de travailler la théorie en profitant de l'e­learning du site du CODEP: les cours y seront proposés et les élèves travailleront individuellement. Lors des rencontres formelles, le formateur répondra aux questions, expliquera les points litigieux, et une place importante sera faite aux exercices.

N. GRELLIER et H. BILLET s'occuperont de la pratique: sorties en carrière ou en mer, en composant avec l’encadrement des moniteurs du 85.

Des échanges ont lieu concernant l'**utilisation de la Carrière des Coux**. Les clubs extérieurs à la Roche/Yon aimeraient en profiter aussi. Pour cela il faut passer par le CODEP qui en assure l'ouverture et la sécurité.

Il est alors proposé de mutualiser « les sorties en carrière (Coux, St Lin): les clubs informent les autres clubs de leurs dates de sorties 2 semaines avant et ces sorties se feront sous l'égide du CODEP et tous les clubs pourront en profiter (Essentiellement les samedis et dimanches matins)

# FORMATIONS HANDISUB

Référent : Michel THIBAUD – La formation aura lieu les 1 et 2 octobre à Fontenay. Tout est prêt. Salle et piscine réservées; hébergements organisés...Les participants handicapés aussi.

# FORMATION INITIATEUR

La formation aura lieu sur 12 mois – Le référent: B. LE MAREC du PSV.

Les encadrants des initiateurs seront : A. GALLIOT – B. RONDEAU – P. ALBERT – T. DUTIN (sous réserve TSI) – H. BILLET – D. COTTIER – J. YAZEFF – B.LEMAREC…

Le stage initial aura lieu soit les 26/27 novembre, soit les 03/04 décembre. P. ALBERT et N.GRELLIER proposent d'y intégrer une séance piscine (mettre en valeur la sécu, et l'organisation d'une leçon type). Il propose – sous réserve de leur accord ­ le Club de Luçon – Les piscines disponibles sont Luçon et Challans.

La présence des encadrants est nécessaire.

Au long de l'année, des séances de théorie sur la pédagogie organisationnelle auront lieu à la Roche

L'examen final sera en décembre 2017 – Date et lieu à définir.

# FORMATION TSI

Elle aura lieu en même temps que le stage initial initiateur.

Il faut se renseigner sur la validité des compétences des différents encadrants des initiateurs car les modalités ont changé notamment pour B.LEMAREC , B.MARELLE , A.GALLIOT et D.COTTIER.

le référent : J. YAZEFF/T.DUTIN

# FORMATION MF1

Aucune demande

Il y a une personne du CAPS qui débute une formation à Hendaye et y passera son examen.

B. LE MAREC pose la question du coût de formation des MF1 et de la participation du CODEP qui lui semble assez basse et n'est pas à la hauteur de l'investissement financier que cela représente. La question sera posée à la prochaine réunion du CODEP (le 20/09)

# PARTICIPATION FINANCIERE DES CANDIDATS

Il est nécessaire de demander un chèque à l'inscription pour tout participant à une formation afin de fidéliser les élèves

* 60 € pour le stage initial Initiateurs
* 40 € pour la théorie GP/N4
* 60 € pour la formation TSI

# MATERIEL

Quel investissement est il possible d'envisager pour la Commission ?

Il est évoqué l'achat d'un container pour aménager un vestiaire à la Carrière des Coux (Il faut aussi demander la faisabilité à la Mairie de la Roche )

L’ensemble des moniteurs demandent 1 ou 2 mannequins pour la formation GP en milieu naturel.

# RIFAP

Nécessaire pour l’examen Initiateur . Les clubs vont faire le point sur les besoins et Nicolas verra avec Gaëtanne pour la mise en place d'une formation.

# FORMATION N3

Il y a des formations en cours au PSV et au CAPS. Le PSV ( P. GUINAUDEAU) et le CAPS ( A. YAGOUBI) feront leurs plongées techniques en carrière ensemble, la formation N3 devient CODEP et aura lieu le week­end. Rendez­vous à la carrière à 9h. Chacun apporte son bloc. Chaque club viendra avec ses encadrants. Les autres clubs sont aussi invités sur les regroupements CTD85.

Référent : Jean YAZEFF qui établira un planning des formations en plongée.

**REMARQUE**

Gaëtanne Bonnaudet est l’interlocutrice avec la mairie pour demander l’autorisation d’utiliser la carrière dans le cadre du CODEP85

La réunion se termine à 20h30 pour le pot de l’amitié.